

# Vive le télétravail

*Texte rédigé le 14 avril 2021*

Depuis nombreuses décennies, nous avons connu les délocalisations industrielles à grande échelle comme l'automobile, l'électroménager et le textile. Puis ce fut le tour de professions moins médiatiques comme l'imprimerie, la PAO ou la comptabilité que l'on a expédié en dehors de nos frontières.

Dorénavant, c'est le télétravail qui fait des émules et donne des idées de changement d'air à certains dirigeants d'entreprises. Le bruit court (il n'y a jamais de fumée sans feu) que des têtes (mal) pensantes songent à délocaliser aussi le télétravail.

En résumé, ils (ces dirigeants) partent du principe que le télétravail peut se faire aussi bien à domicile à 5 km qu'à 10 000 km. La différence ne réside pas uniquement dans la distance, mais elle est surtout significative dans le montant du salaire à verser aux nouveaux collaborateurs-remplaçants si lointains et dans le montant des charges sociales du pays d'accueil.

Dans cette nouvelle vague, on évoque surtout les secteurs d'avenir de l'informatique et de la sécurité par télésurveillance qui seraient les premiers concernés. On peut se dire que dans une époque où la sûreté du territoire est un enjeu d'importance, de tels transferts de compétences sont paradoxaux. L'autre problème c'est qu'il s'agit de métiers qualifiés où les rémunérations sont supérieures à celles de la moyenne nationale, on en revient donc à une enchère sociale sur les salaires.

Ce sera donc ça "le monde d'après" COVID ?

Gino V.